

ORIGINAL : FRANCAIS
29 octobre 1958

NATO CONFIDENTIEL
DOCUMENT
AC/112-D/18

COMITE OTAN DES PIPE-LINES

REMPLISSAGE INITIAL

Note du Secrétaire

On trouvera ci-après le texte d'une lettre de la Délégation de la Grèce au Président du Comité OTAN des pipe-lines :

"A la dernière réunion du Comité des pipe-lines, j'avais expliqué les difficultés financières qu'aurait entraînées pour la Grèce l'acceptation du principe du remplissage initial de chaque secteur par les pays qui l'utilisent.

"Après nouvel examen de la question, et dans le seul but de ne pas retarder l'application du principe aux autres secteurs, les autorités helléniques se sont laissé convaincre de l'accepter, espérant que le problème particulier de la Grèce sera résolu dans le cadre d'accords bilatéraux avec certains des pays alliés. Toutefois, si ceci n'est pas le cas, ma Délégation soulèvera de nouveau la question en temps opportun devant les organes appropriés de l'OTAN."

(Signé) A. PHOCAS
Secrétaire

Palais de Chaillot,
Paris, XVIIe.